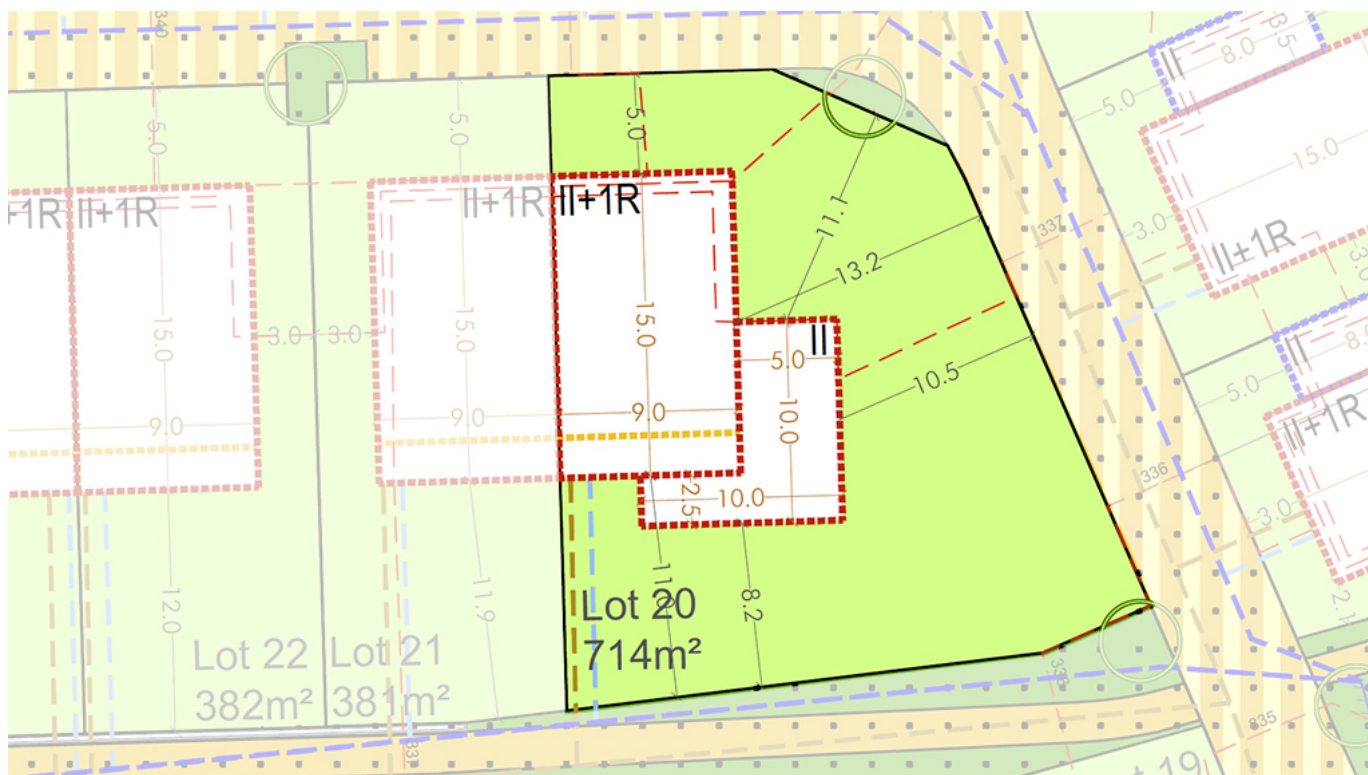




TAILLE DU TERRAIN	+/- 7,14 a
PRIX	339.150 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison jumelée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 220 m ²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 490 m ²
SURFACE SCELLÉE	Max. 220 m ²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	12/2023
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 2 niveaux pour l'annexe

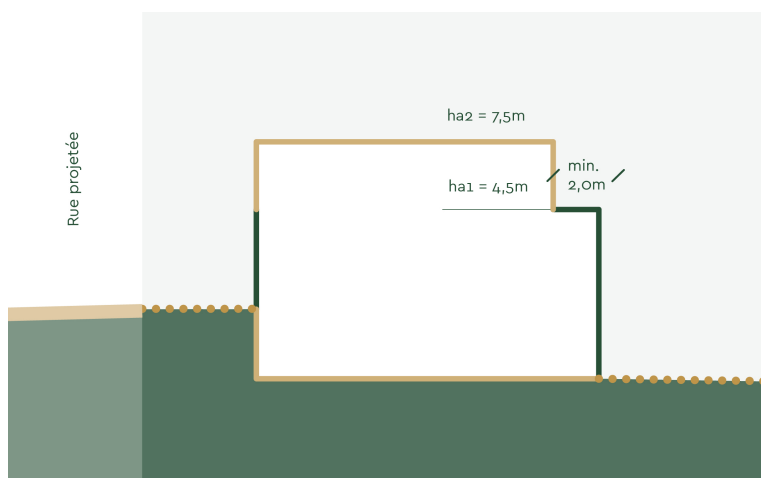


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	4,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	7,5 m
HAUTEUR HA** (ANNEXE)	4,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	9,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINIMAL	5,0 m
RECU LATÉRAL DROIT MINIMAL	13,2 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	11,9 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	5,0 - 10,0 m - voir PAP
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	2,5 - 5,0 m - voir PAP
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	11,1 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	8,2 m
RECU GAUCHE MINIMAL POUR L'ANNEXE	4,0 m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	10,5 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.